



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
02/04/2024**

Le 02 avril 2024 à 20 heures 08, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 25, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 26 mars 2024.

Numéro : 2024/019

Objet : Communauté
d'agglomération Paris-Saclay
- Rapport d'activités 2022

Rapporteur :
Lodovico CASSINARI

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	25
Représentés	10
Absents	0

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Hawa COULIBALY pouvoir à Sarah JAUBERT, Gilbert PIANTONI pouvoir à Lodovico CASSINARI, Chabane CHALAL pouvoir à Etienne CHARRON, Djallal BOURADA pouvoir à Délila M'HENNI, Agnès FRANCAERT pouvoir à Servane CHARPENTIER, Nathalie BEAN pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Loutfi OULALIT pouvoir à Guénaël LEVRAY, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Hajer MOHSNI

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : - 8 AVR. 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : - 8 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services

Gabriel FRAGA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport par lequel M. Lodovico CASSINARI, Conseiller municipal chargé des Travaux, Développement du territoire, Intercommunalité et Mutualisation des services, expose ce qui suit :

« La Communauté Paris-Saclay, constituée le 1^{er} janvier 2016, résulte de la fusion des anciennes Communautés d'agglomération d'Europ'Essonne (CAEE) et du Plateau de Saclay (CAPS), ainsi que des communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous. Le territoire ainsi formé compte au total 27 communes et une population de près de 320 000 habitants.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport d'activités accompagné du compte administratif établi par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal lors d'une séance publique.

Le rapport d'activités 2022, présenté lors du Conseil communautaire du 20 septembre 2023, offre une vue d'ensemble des activités de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Il recense, dans chacun de ses domaines de compétences, les actions, les priorités, les faits et les dossiers marquants de l'année écoulée.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-5 et L.5211-39 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

Vu la délibération n°2023/201 du Conseil communautaire en date du 20 septembre 2023 prenant acte du rapport d'activités 2022 ;

Vu le rapport d'activités 2022 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ci-annexé ;

Vu l'avis de la Commission Stratégie financière et Investissement en date du 26 mars 2024 ;

Considérant que ce rapport doit être communiqué au Conseil municipal de chaque commune de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 4^o avril 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN

2024-019

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-08T11-14-52.00 (MI252156772)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240402-2024-019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Communauté d'agglomération Paris-Saclay - Rapport
2022

Date de décision : Apr 2, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Délib 2024-019 Communauté
d'agglomération Paris Saclay -rapport
d'activités 2022.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé Date 08/04/24 à 11:14
Transmis Date 08/04/24 à 11:14
Accusé de réception Date 08/04/24 à 11:21

Par ALLEZY Elodie
Par ALLEZY Elodie